

## INTRODUCTION

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, l'Europe se trouve confrontée à de grandes mutations sociétales qui ébranlent les acquis sociaux du siècle dernier :

- l'augmentation de la pauvreté, des inégalités et de la précarisation de la vie professionnelle et sociale a, entre autres, pour conséquence que même le projet de construire une famille devient pratiquement irréalisable pour une partie importante de la jeunesse ;
- le vieillissement de la population invite à réfléchir au contrat social à passer avec une jeunesse dépourvue de certitude sur son avenir et à établir un équilibre entre les aspirations et les droits des différentes générations ;
- la difficulté à préserver un projet de protection universelle et de droits pour tous qui depuis l'après-guerre a été lié à la croissance matérielle incite à abandonner les visions à long terme au profit de résultats à court terme, risquant de porter un dommage irréversible à l'un des biens communs les plus importants de l'Europe ;
- l'accroissement des migrations et des demandes d'asile multiplie les risques de violations des droits essentiels des personnes fragilisées et appelle à des décisions urgentes en matière de politiques d'accueil ;
- les changements climatiques exigent la prise en compte de nouveaux critères dans les choix économiques, notamment en termes d'utilisation des énergies non renouvelables, de réduction du gaspillage et de recherche de formes d'épanouissement et d'affirmation autres que la consommation superflue ;
- la méfiance vis-à-vis des institutions démocratiques et le doute croissant quant à l'efficacité de leurs réponses mettent en danger leur légitimité, leur sens et leur capacité de médiation, conduisant les citoyens à se renfermer dans la peur ou, pire, à envisager la violence comme réponse à l'insécurité.

Ces mutations se font jour dans le cadre d'une interdépendance accentuée par la mondialisation qui – même si elle crée des opportunités – tend à exacerber la concurrence pour les ressources naturelles et sur le marché des investissements, obligeant ainsi les Européens à prendre conscience du fait que les personnes pauvres d'autres continents aspirent elles aussi au bien-être, à comprendre que la répartition d'opportunités d'emploi est, malheureusement, de plus en plus liée à l'affaiblissement

des rémunérations, etc. C'est dans ce contexte de fortes tensions que le Conseil de l'Europe, en coopération avec l'Union européenne, propose de réfléchir au concept de responsabilité sociale partagée pour assurer une vie digne et le bien-être de tous, générations futures incluses, et mobiliser les énergies et les intelligences des citoyens ainsi que de toutes les parties prenantes autour de cet objectif et des décisions politiques à mettre en œuvre pour y parvenir.

Plusieurs constats démontrent en effet qu'il convient d'envisager autrement le partage des responsabilités.

Il y a en premier lieu les insuffisances des arrangements institutionnels publics destinés à gérer de telles mutations et à résoudre de nouveaux conflits. Il est vrai que les Etats ont assumé la responsabilité sociale en créant des normes et des principes de solidarité et de protection, et qu'ils ont fait évoluer certaines institutions pour appréhender les nouvelles problématiques, telles que le changement climatique et la responsabilité pour les générations futures, ouvrant ainsi de nouveaux agendas politiques. Néanmoins, face à la complexité des problèmes et en l'absence d'un partage de responsabilité sociale avec les citoyens et les acteurs privés, les autorités publiques ont du mal à concevoir les solutions et les décisions qui pourraient motiver l'adhésion des acteurs (forts et faibles). Nombre de questions majeures ne trouvent pas de réponse politique pertinente ou, pire encore, sont instrumentalisées pour augmenter la peur – comme c'est le cas pour les migrations et la demande d'asile. Des réformes controversées sont faites sans concertation avec les parties prenantes – ce qui pourtant permettrait une meilleure prise de conscience de ce qui leur est demandé –, comme l'illustre l'absence de la jeunesse dans les négociations pour la réforme du système des retraites. Des efforts sont demandés aux citoyens – afin, par exemple, de réduire la consommation énergétique ou d'autres ressources, ou d'éviter le gaspillage – sans dialogue ouvert sur la base d'informations claires et à la portée de tous quant aux conséquences sur l'environnement et la société.

Un deuxième constat concerne le décalage entre les visions et les comportements, entre la reconnaissance formelle des droits et des principes fondamentaux (tels que la protection universelle, la justice sociale, le respect de l'environnement) et les pratiques courantes qui ignorent ces principes. Un tel décalage conduit à affaiblir la confiance dans notre capacité de maîtriser l'évolution de la société, à dénigrer la légitimité des cadres de référence construits sur le long terme avec tant d'efforts et à rendre difficile leur transmission aux générations futures. Les plus jeunes, notamment, sont souvent confrontés au fait que les comportements ne se conforment pas aux principes affichés ou ne sont guidés que par des

motivations de court terme, valorisant la seule culture de l'instant, ou, pire encore, au fait que l'avenir devra supporter les conséquences des externalités négatives du présent.

Ces deux premiers constats renvoient à un troisième concernant le défaut de concepts et de méthodes pour comprendre collectivement les enjeux, clarifier les priorités à mettre en œuvre dans un contexte de justice sociale et mobiliser les compétences. Ce défaut se manifeste notamment dans l'incapacité à élaborer les savoirs pertinents pour partager des objectifs communs, tout en créant les motivations morales et les capacités pour agir. Ils invitent à concevoir des espaces et des outils de démocratie délibérative aux côtés de ceux de la démocratie représentative afin de promouvoir des forces de proposition concertées, d'engagement et de reconnaissance mutuels, trois aspects indispensables pour une vraie « démocratisation » de la vie sociale.

Enfin, le quatrième constat, qui met à l'ordre du jour la question du partage des responsabilités, est l'absence de mécanismes de contrôle sur l'évolution des enjeux de société et sur l'utilisation des ressources naturelles et financières. Du fait que l'action politique ou la décision sur les arrangements productifs reste confinée à des aspects sectoriels et que la responsabilité des actions est définie dans le périmètre d'activité de chaque entité, l'évaluation des résultats est inévitablement partielle. Elle n'est pas non plus soumise aux considérations d'autres acteurs, notamment ceux ayant subi l'impact des décisions ou les externalités des choix, sans avoir pu y participer ou déclarer leur accord ou désaccord, comme dans le cas du surendettement public et de l'excès d'exploitation des ressources environnementales, qui hypothèquent l'avenir des nouvelles générations.

Les textes de ce volume – regroupés en deux parties, l'une axée sur les défis et l'autre sur les stratégies de la responsabilité partagée – proposent des éléments de réflexion sur les voies possibles pour répondre aux manques politiques et institutionnels qui conduisent nos sociétés à l'impasse et à la peur. Bien qu'il soit difficile de trouver un consensus sur tels enjeux, il est néanmoins indispensable, dans un contexte de profonde interdépendance, de relancer en Europe un débat sur les responsabilités. L'interdépendance modifie en effet radicalement l'impact des choix et des décisions, y compris des choix privés de consommation, d'utilisation des ressources et de production de déchets. Même les choix privés qui maximisent l'utilité ou le bien-être individuel peuvent avoir des conséquences négatives sur des équilibres plus généraux.

Ces textes – qui ont été rédigés tant par des académiciens réputés que par des jeunes qui débutent dans la vie professionnelle – permettent de

débatte sur les défis posés par les transitions dans l'organisation de la vie publique, individuelle et collective, et posent les questions qui ne peuvent pas être résolues par les arrangements institutionnels et politiques existants. Construire de nouveaux arrangements exige que les objets politiques à institutionnaliser soient promus par des processus délibératifs au cours desquels acteurs faibles et forts ont l'occasion – par des accords impartiaux – d'identifier des objectifs communs.

Les solutions à trouver ne peuvent pas se concentrer sur le seul aspect économique, elles doivent prendre en compte également d'autres dimensions essentielles, telles que la confiance, les ressources socialement disponibles et non utilisées, comme les ressources morales et d'appartenance ou d'autres facteurs qui interviennent dans la motivation à coopérer. Pour construire des solutions gagnantes pour tous plutôt que de continuer à créer des victimes, il faut pouvoir intégrer les visions à long terme dans le court terme.

Face à ces enjeux, les responsabilités ne sont plus seulement privées, légales ou sectorielles – ces textes le réaffirment : elles sont communes et cela se manifeste par l'élaboration d'objectifs partagés et consensuels (en y intégrant les plus faibles, les générations futures et les biens communs en tant qu'éléments déterminants des priorités), y compris au sein même des structures administratives, qui ont besoin de retrouver un nouveau sens à leur action.

Il est donc urgent d'aborder cette question de la configuration de la responsabilité en Europe car un processus de désorganisation est en cours, avec la multiplication des conflits, des ruptures de négociations, dès les phases préliminaires – même la formation des gouvernements devient difficile dans certains cas. La démocratie implique la capacité fondamentale de résoudre les conflits par la médiation institutionnelle et la reconnaissance des solutions comme effectives et légitimes. Or, nous faisons face à une série de problèmes non résolus – comme l'intolérance religieuse et envers les minorités ainsi que d'autres formes de rejet des processus démocratiques –, qui montrent qu'à moins de nous engager sur les voies d'un partage équitable de la responsabilité sociale – par l'expérimentation et la recherche de méthodes appropriées – le risque est celui d'une stagnation politique de notre capacité de dialoguer, d'analyser et de résoudre les conflits, c'est-à-dire de notre capacité de gouvernance, à un moment où les défis posés à la société exigent au contraire de véritables progrès dans ces domaines.

La responsabilité sociale partagée est ainsi un concept qui questionne l'inefficacité de la fragmentation et de la poursuite d'objectifs non concertés

– tout en gardant à l’esprit le besoin d’autonomie de décision et d’action des structures et des personnes. La fragmentation met à mal le futur de nos sociétés et empêche l’innovation sociale qui permettrait de répondre aux déficits mentionnés.

Reste que, pour promouvoir la responsabilité sociale partagée, les autorités publiques ont un rôle essentiel à assumer. Elles doivent pouvoir notamment légitimer les espaces de délibération pluriacteurs, où acteurs « faibles » et « forts », publics et privés, décident par des accords impartiaux – en tenant compte du différentiel du pouvoir – de donner priorité à des arrangements qui répondent à plusieurs exigences : rendre irréversibles les acquis sociaux, diminuer l’externalisation des conséquences négatives de décisions sur les plus faibles ou sur ceux qui n’ont pas pu défendre leurs intérêts, élaborer une idée non utopique du progrès et reconstituer la confiance dans l’avenir et dans les autres sur la base de la réciprocité dans les engagements ; enfin, rendre les parties prenantes capables d’agir ensemble et d’interagir.

Les contributions de ce volume, riches en idées et propositions, peuvent nourrir le grand débat public, devenu urgent, sur ces questions cruciales pour la société européenne de demain.

Bonne lecture,

**Gilda Farrell**

*Chef de la Division recherche et développement de la cohésion sociale  
DG cohésion sociale  
Conseil de l’Europe*



# **PARTIE I**

**JUSTICE, DURABILITÉ, DÉMOCRATIE**

**LES DÉFIS DES RESPONSABILITÉS SOCIALES  
PARTAGÉES**





# LA RESPONSABILITÉ SOCIALE PARTAGÉE

## RÉFLEXIONS SUR LES MODÈLES D'ACTION SOCIALE

### « RESPONSABLES » : BESOINS ET OFFRE

Claus Offe<sup>1</sup>

La « responsabilité » est un concept tridimensionnel, dont chaque utilisation soulève trois questions implicites, auxquelles il faut répondre. Premièrement, *qui* est (ou est tenu pour) responsable ? Deuxièmement, quelle est l'étendue de la responsabilité en jeu : *envers qui* et *à propos de quoi* la responsabilité de quelqu'un s'applique-t-elle ; et quelles sont les limites légitimes de la responsabilité d'une personne qui agit en tant que « gardien de son frère » ? Troisièmement, *devant qui* l'agent en question est-il responsable (en d'autres termes, à qui doit-il *rendre des comptes* et devant qui doit-il *répondre de ses actes*) – que ce soit dans la perspective actuelle de ce que l'agent *a déjà fait* ou dans la perspective future de ce qu'il *fera* ? Au sens formel suggéré par ces trois questions, toute responsabilité est « sociale », car elle fait référence à une interaction qui implique la présence d'un agent (A), d'une catégorie de personnes et de préoccupations sur lesquelles l'action (X) de l'agent produit un effet et d'un observateur-moniteur (M), même s'il ne s'agit que de l'autosurveillance de la conscience de l'agent. Cette interaction détermine si A a respecté ou non les obligations liées à sa responsabilité. En fonction de la réponse, la sanction peut être un compliment public, une mise au ban (honte) publique ou un sentiment personnel de culpabilité. Parmi les sanctions possibles, citons aussi la punition criminelle formelle et l'imposition de conséquences juridiques pour ceux qui sont déclarés coupables (par un tribunal) d'avoir violé leur responsabilité.

La notion de « responsabilité sociale partagée », qui joue un rôle croissant dans les discours de politique publique de nombreux Etats européens (pas tous, cependant ; voir Scholz avec Konstantinidis, 2011), semble souvent mélanger deux idées qui doivent pourtant rester séparées, ne serait-ce que pour des raisons de clarté de l'analyse. D'une part, la « responsabilité partagée » (au sens de partage du fardeau) fait référence à des problèmes bien connus : coopération, action collective et production de biens collectifs. De tels problèmes ne peuvent être résolus que si les personnes (idéalement, toutes les personnes) qui souhaitent bénéficier des solutions sont

---

1. Professeur de sciences politiques, Hertie School of Governance, Berlin.

amenées à partager aussi bien les coûts que les efforts, en acceptant l'obligation ou la responsabilité associée à un problème. D'autre part, la « responsabilité sociale partagée » implique souvent une *norme de partage* de nos propres ressources avec autrui, en s'engageant dans des mesures de redistribution, ou en s'y conformant, en faveur des moins nantis. Il peut y avoir un recoupement entre les deux types de problèmes, mais ici je m'en tiendrai à la première acception de la responsabilité « partagée ».

Le concept de responsabilité occupe sans doute une place centrale dans la théorie sociologique et dans la philosophie de la justice sociale. En sociologie, la responsabilité dénote la conscience réflexive ressentie par les acteurs par rapport aux pressions que des *normes* de toutes sortes exercent sur leur comportement. Le comportement guidé par la norme diffère des modes d'action sociale affectifs, habituels ou conventionnels, dans le sens où il est motivé par la conscience des normes et par la disposition (contingente) de l'acteur à se conformer à ces normes. Un comportement « responsable » est un mode de comportement qui répond aux demandes inhérentes aux normes. Dans ce sens, la responsabilité peut se définir comme une *métanorme* : la norme que toutes les normes doivent respecter.

Nous reconnaissons trois sortes de normes auxquelles nous avons la responsabilité de nous conformer : juridiques, morales et sociales (Elster, 2007). Ce qui les distingue est leurs *mécanismes d'exécution* respectifs (bien que, par expérience, de nombreuses normes soient à la fois juridiques, morales et sociales, faisant ainsi appel à ces trois mécanismes coercitifs). Si nous manquons à nos obligations telles qu'elles sont définies par les normes *juridiques*, les acteurs *étatiques* interviennent et forcent l'exécution de ces normes. De même, si nous manquons à nos obligations telles qu'elles sont définies par les normes *morales*, la voix « intérieure » de notre conscience est censée intervenir et engendrer un sentiment de culpabilité, qui fait office de sanction. Enfin, si nous manquons à nos obligations telles qu'elles sont définies par les normes *sociales*, nous subissons au plan « horizontal » la honte, le mépris, l'ostracisme, etc., de la part de l'autre, aux yeux duquel nous avons perdu le respect et la dignité d'être reconnu. Par rapport aux deux autres types de normes, ce qui rend les normes sociales spéciales, c'est leur degré moindre de *validité contre-factuelle*. La robustesse des normes juridiques, en particulier, vient du fait que quel que soit le nombre de personnes qui les violent, et ce quel que soit le nombre de fois, elles continuent à être valides (jusqu'à une éventuelle révision formelle qui doit elle-même être conforme aux procédures juridiques/constitutionnelles. Les normes morales, qui s'appuient sur des

considérations telles que le « kantisme au quotidien » et la « généralisabilité », ne deviennent pas sans valeur (elles peuvent même devenir encore plus fortes) lorsqu'elles font l'objet d'une violation généralisée qui suscite l'indignation. A l'inverse, les normes sociales (par exemple, surveiller les devoirs scolaires de ses enfants, respecter un code vestimentaire approprié pour un enterrement, être fidèle à son époux/épouse, aider son voisin, etc.) semblent être bien moins immunisées contre l'effet de leur violation empirique. Quand les gens ne veulent pas ou ne peuvent pas respecter certaines normes sociales, celles-ci peuvent perdre leur validité et, littéralement, s'évaporer. Les normes sociales reposent sur la confiance (faillible) des citoyens et leur validité permanente, c'est-à-dire leur caractère juridiquement contraignant. Cependant, l'individu qui ne respecte pas une norme sociale peut tout simplement décider de sortir du champ d'action des personnes qui essaient de lui faire honte, de l'ostraciser ou de sanctionner la violation de ladite norme, ce qui rend alors inefficace le mécanisme de sanction spécifique (dans la mesure où, évidemment, il n'est pas renforcé par des piliers moraux ou juridiques).

J'interprète le discours sur la responsabilité<sup>2</sup> (qui semble se propager dans le monde universitaire et parmi les élites politiques<sup>3</sup>) comme un symptôme

---

2. Comme cela est mentionné, le discours sur la « responsabilité » ne joue pas seulement un rôle dans les débats sur les forces revigorantes de la société civile et l'ordre social. Il occupe une place centrale dans la théorie de la justice distributive libérale-égalitaire (« égalitarisme des chances »), pour laquelle les inégalités ne posent normalement pas de problème, mais seulement dans la mesure où il est démontré qu'elles dérivent de ce dont les gens sont responsables et qu'elles correspondent à cette responsabilité (c'est-à-dire leurs efforts, ambitions, décisions, choix), pas de conditions et de circonstances qui sont hors de leur contrôle (leur ville de naissance, leur patrimoine génétique; voir Dowding, 2008). Une norme analogue de justice s'applique en justice criminelle, où le défendeur doit être sanctionné de manière strictement proportionnelle à la violation des droits dont on démontre la responsabilité.

3. Exemples de ce dernier point : les appels lancés à la responsabilité sociale des « entreprises », ainsi que l'engagement caritatif d'acteurs qui sont dans « la société civile ». Dans la même veine : le passage largement commenté des préoccupations par rapport au *gouvernement* (c'est-à-dire les activités qui prennent leur origine dans les institutions d'Etat et les parties prenantes non étatiques) à celles en rapport avec la *gouvernance* (résultat de la coopération multilatérale entre les institutions d'Etat et les parties prenantes non étatiques) (Offe, 2009). Les décideurs s'adressent aussi aux citoyens, et pour de bonnes raisons parfois, en tant que responsables du contenu des politiques, comme dans la santé, le marché du travail, l'intégration des immigrants et l'environnement. Albenaz Azmanova (2010) appelle ce mouvement « responsabilisation des citoyens » et elle en souligne les implications *saute-qui-peut* de privatisation du risque et de reproche aux victimes. Ces transitions correspondent au passage d'une confiance relativement exclusive dans les normes juridiques à une (nouvelle) confiance dans les normes sociales.

et une réflexion du besoin perçu de renforcer et de défendre l'ordre social contre la dégradation créée par la domination du libertarianisme socio-économique, en tant que théorie et pratique. Les symptômes concomitants de faiblesse étatique alimentent une vision d'un ordre social qui repose essentiellement sur le respect des normes *sociales* volontaire et *informellement* contrôlé, en dépit de leur vulnérabilité, à la dégradation engendrée par le non-respect des normes.

A partir du moment où le comportement réel quotidien des gens et de toutes les parties prenantes consiste à être informés par le respect volontaire des normes *sociales* que le fardeau de la responsabilité doit être partagé, il faut alors mettre en place une méthode de partage entre les acteurs. Ainsi que le montre ci-dessus l'état de la question en matière de politique, « il est improbable qu'il y ait un consensus sur le niveau de responsabilité que chaque acteur doit assumer à l'avenir » (p. 24)<sup>4</sup>. Pour allouer les différents niveaux de responsabilité, une règle vient immédiatement à l'esprit (cette règle est mentionnée dans l'état de la question cité plus haut, p. 31) : « les responsabilités sont proportionnelles aux *possibilités* [l'italique est de nous], ce qui en théorie est bien (« peut impliquer doit », à l'inverse du *ultra posse nemo obligetur* des avocats), mais il faut alors une procédure d'évaluation des possibilités. De plus, la question épineuse du partage des responsabilités ne disparaît pas en faisant régulièrement appel au « devoir collectif de tous » (p. 12), au « dialogue entre toutes les parties prenantes pertinentes » (p. 21), au « sens [ou à la « culture »] de responsabilité partagée » (p. 29), ou à une « vision opérationnelle de la responsabilité partagée » (p. 35).

Compte tenu de ces distinctions, nous voyons clairement que les choses peuvent parfois mal tourner, de plusieurs façons. Prenons le cas où l'on donne à A la responsabilité d'une action X. S'il refuse cette responsabilité, il viole alors une norme de responsabilité, juridique, morale ou sociale selon le cas (c'est le cas d'un parent qui ne veut pas s'occuper de son enfant, par exemple). Cependant, ce refus d'assumer sa responsabilité à cause d'un manque de volonté peut s'excuser plus facilement si le bénéficiaire (préssumé) n'est ni l'enfant de A, ni une autre personne réelle, mais « nous tous ». Car dans ce cas, la volonté de chaque agent d'assumer « sa » part dépend de la volonté et de la capacité que nous percevons chez les autres, réciproquement, d'effectuer leur part – sauf circonstances exceptionnelles. De plus, A peut être incapable (ou prétendre l'être) de s'acquitter des responsabilités qui lui sont assignées, auquel cas il semble

---

4. Les numéros de page font référence à Scholz avec Konstantinidis (2011).

injuste de lui faire porter le fardeau de ces responsabilités. Parfois, il est quasiment impossible de déterminer, consensuellement, qui est à la source de l'(in)action, qui a causé les résultats (non) souhaités, et qui doit être blâmé (ou loué) pour avoir respecté (ou abandonné) ses responsabilités. Dans ce cas, tout jugement de la part de M comporte forcément une part d'arbitraire. Et il y a aussi un autre problème avec l'agence de monitoring M s'il manque à celle-ci la neutralité non biaisée qui est nécessaire pour émettre une opinion crédible sur le fait que A a ou n'a pas effectué l'action X, conformément aux responsabilités qui lui incombaient<sup>5</sup>.

Le contenu de X, à savoir l'étendue sociale et substantielle des responsabilités, peut varier énormément. A un extrême, chaque personne a la responsabilité de s'occuper d'elle à tout instant. C'est à peu près le sens de ce dicton célèbre<sup>6</sup> : « Si vous cherchez une main pour vous aider, regardez au bout de votre bras droit ! » A partir de ce point zéro qui marque la responsabilité individuelle centrée sur soi<sup>7</sup> (point où les trois agents distingués plus tôt – A, X, M – fusionnent pour n'en devenir qu'un), nous pouvons conceptuellement avancer dans trois directions<sup>8</sup>. La première est celle de l'inclusivité temporelle croissante, telle qu'elle est illustrée par la fable de La Fontaine, *La Cigale et la Fourmi*. Dans ce récit, la cigale doit assumer la responsabilité de s'occuper d'elle non seulement à l'instant présent, mais aussi à long terme. En négligeant le fait de penser à l'hiver et de s'y préparer, elle n'exerce plus sa responsabilité et viole ainsi une norme

---

5. Une illustration de ce problème est l'absence quasiment totale de mécanismes d'évaluation indépendants pour les activités reliées à la responsabilité sociale des entreprises (RSE). A la place, nous trouvons souvent une fusion entre A et M dans la RSE, ce qui conduit à un exercice d'autolouange de la part d'agents qui émettent des jugements favorables sur leurs propres activités.

6. La paternité de cette phrase est attribuée à Abraham Lincoln, lorsqu'il s'adressa aux propriétaires d'esclaves. Aujourd'hui, elle est souvent utilisée par les politiciens qui s'adressent aux chômeurs de longue durée pour les « activer » ou pour leur reprocher de ne pas assumer une responsabilité suffisante dans le processus d'amélioration de leur condition.

7. Cette notion de responsabilité en tant qu'*auto*-responsabilité (voir le rôle de la *Selbstverantwortung* dans la politique relative au marché du travail allemand) indique que le concept de responsabilité n'est pas forcément redondant avec celui de solidarité, ni avec celui d'altruisme.

8. La notion « d'éthique de la responsabilité » (*Verantwortungsethik*) mise en avant par Max Weber mériterait une discussion détaillée, car, dans son esprit, les partisans d'une éthique de la conviction n'arrivent pas à s'en rendre compte). X, qui selon Weber n'est certainement pas le souverain démocratique par lequel le leader politique peut être tenu responsable, est quand même plutôt quelqu'un qui regarde en arrière (à partir du brouillard de l'avenir) et qui apprécie l'action de l'ancêtre comme ayant en fait été de nature « responsable ».

(sociale) de prudence concernant la solidarité avec elle-même par rapport à son avenir. Deuxièmement, dans la dimension sociale, ma responsabilité peut être étendue (de « ma/mon partenaire » à « toute l'humanité »), avec le nombre et les catégories de personnes qui sont censées bénéficier de « mon » action responsable. En troisième lieu, je peux aussi envisager que ma responsabilité soit étendue encore plus loin en exigeant des agents qu'ils soient attentifs à, et qu'ils connaissent bien, tout ce qui donne un cadre à la situation de leur action : événements, développements et liens de causalité<sup>9</sup>. Comme l'écrit Thunder (2009, p. 261), la dimension cognitive de la « responsabilité sociale implique à la fois une certaine habitude de "voir" ou de remarquer les besoins sociaux et la disposition à y répondre intelligemment ». Par exemple, agir en parent responsable présuppose un devoir de s'informer et de s'éduquer sur les besoins nutritionnels des (jeunes) enfants. Le parent doit être conscient des risques qui mènent à l'obésité infantile. De même, un commandant d'armée est formellement tenu responsable, selon le principe de « responsabilité du commandement », de savoir non seulement ce dont il prend conscience, mais aussi « ce qu'il aurait pu savoir » sur l'action menée par ses troupes au combat. Hannah Arendt a même évoqué le « devoir de savoir » des citoyens.

Sur chacune de ces dimensions (temporelle, sociale, cognitive) qui définissent la mesure de la responsabilité, on peut facilement imaginer que certaines demandes puissent devenir exagérées, à tel point qu'elles apparaissent alors tout simplement irréalistes. Tel serait le cas de quelqu'un qui exigerait d'un citoyen responsable qu'il doive se soucier des effets à long terme de toutes ses actions sur tous ses concitoyens sur la base de toutes les connaissances disponibles sur le monde où il agit. Cette situation extrême est tout simplement sans valeur normative, mais l'autre extrême, qui est un égocentrisme libertarien « présentiste », est également difficile à défendre. En conséquence, nous pouvons en déduire deux généralisations. Premièrement, le contenu de toute notion réaliste de « responsabilité » se situe toujours quelque part « entre » ces deux extrêmes. Deuxièmement, parce qu'il n'existe pas de mesure fiable du caractère « approprié » ou non de l'étendue de certaines responsabilités individuelles, celle-ci sera, et restera quasiment inévitablement, contestée et modelée par les forces (faibles, en comparaison) des normes sociales. De plus, les politiques qui visent à discipliner, normaliser, activer et guider

---

9. Cette responsabilité cognitive peut aussi s'appliquer rétroactivement, car elle nécessite la prise de conscience et l'appréciation d'éléments et de conditions pertinents dans le passé.

les gens pour qu'ils adoptent un comportement plus « responsable » sont souvent à la limite d'un contrôle paternaliste des comportements, auquel est associée la menace implicite du reproche à la victime (dans la logique du « Je t'avais prévenu... »). La question est donc de créer des normes de juste « responsabilisation » et de potentiel humain approprié de la part des acteurs non étatiques avec les ressources et les conditions dans lesquelles ils peuvent en réalité s'engager dans des pratiques responsables (nous reviendrons sur cette question à la fin de cet article).

### *Le besoin de pratiques responsables*

A part les tentatives stratégiques des élites gouvernantes visant à « soustraire » des responsabilités aux acteurs du monde de l'entreprise, à la société civile et aux individus citoyens, trois autres considérations peuvent jouer un rôle supplémentaire dans l'explication du nouvel accent mis sur la gouvernance et le « partage des responsabilités ».

Premièrement, sur le plan de l'élaboration des politiques internationales (c'est-à-dire essentiellement sans l'intervention des Etats), le partage des responsabilités négocié entre les Etats souverains semble être le seul moyen (au-delà des limites de l'unilatéralisme des superpuissances) de produire des biens collectifs globaux et internationaux (sécurité ou politiques relatives au climat et à l'environnement). Dans ce cas, par responsabilité partagée, il faut entendre le partage négocié de l'engagement et du fardeau entre les Etats souverains.

Deuxièmement, il est communément admis que l'offre en services publics (et privés) relève d'une logique de coproduction. Cela nécessite souvent la présence physique simultanée des deux parties, comme dans une relation docteur-patient. Le fournisseur de services ne peut commencer la « production » avant que le client/consommateur ne soit présent et ne transmette sa « connaissance locale ». De plus, le client lui-même joue habituellement un rôle productif (même subordonné), par exemple lorsque le patient prend le médicament ou que l'étudiant fait les devoirs qui lui ont été assignés. Le rôle du client consiste aussi à accepter d'effectuer une partie du travail lui-même (self-service, souvent en croissance rapide), comme chez IKEA. Toutes ces transactions sont régies par des normes sociales (par exemple, professionnelles) qui précisent quel acteur doit partager quelle responsabilité dans cette démarche essentiellement conjointe d'offre de services.

Le troisième défi, qui est à mon sens le plus important et le moins exploré, auquel le partage des responsabilités peut apporter une réponse prometteuse et vraiment nécessaire, est le suivant : nous vivons dans un

monde où un grand nombre de problèmes politiques ne peuvent être résolus que si les élites politiques réussissent à obtenir, problème par problème, non seulement le soutien général de la base électorale, mais aussi la participation ad hoc (spécifique à chaque problème), la coopération éclairée et le soutien actif de la part de catégories particulières de citoyens. Par exemple, le délit criminel est entièrement encadré, défini, surveillé par des normes juridiques et par les institutions chargées de leur mise en application. En revanche, les « délits alimentaires », par exemple manger ou donner à manger aux autres de la nourriture dont on sait qu'elle a un effet négatif sur la durée et la qualité de la vie, ne peuvent être complètement surveillés par les organismes de réglementation de l'Etat. On ne peut que corriger et surmonter ces délits, en invoquant la responsabilité individuelle et la prise de conscience éduquée de l'individu<sup>10</sup>. La politique publique, dans ce domaine (et de nombreux autres, qui ont souvent trait à l'intégrité sociale et physique du corps humain), doit s'appuyer sur un mécanisme de contrôle « en douceur » des normes sociales qui amène les gens à prendre la « bonne décision », grâce à une bonne information sur l'intérêt pour l'autre et l'intérêt pour l'avenir. Parmi les exemples de politiques qui font largement appel à l'utilisation des normes sociales et de la responsabilité, citons la conservation de l'eau et de l'énergie, les comportements liés à la santé (H1N1 ou VIH), la protection des enfants, les abus de drogues et de substances illicites, la non-violence, les relations femmes-hommes, les relations inter-ethniques, la consommation écologique, les styles de mobilité, etc.

Les théoriciens normatifs (autres que les néolibéraux) affirment que la pratique de la responsabilité est largement et indiscutablement vue comme une *vertu* civique et politique – elle-même caractéristique d'une version ambitieuse du concept de citoyenneté. En revanche, les chercheurs en sciences sociales et les responsables de politiques peuvent demander, dans une perspective empirique et fonctionnelle, ce qui détermine le besoin, ainsi que le type et le niveau, de comportement « responsable » des citoyens (après l'offre, c'est le côté de la demande). La plupart

---

10. Il semble important de mentionner ici que selon Wilkinson et Pickett (2010), un grand nombre de pathologies sociales qui minent les sociétés avancées – accoutumances, crimes violents, grossesses des adolescentes, divorces en constante augmentation, malnutrition pathogène, problèmes de santé mentale – sont fortement corrélées avec les inégalités de revenus. A la lumière de ces résultats, il semble cohérent de suggérer que les solutions égalitaires aux problèmes liés au concept de « gardien de son frère » ne sont pas seulement intrinsèquement souhaitables, pour leur valeur normative propre. Elle sont également préférables, instrumentalement, en tant que remèdes prometteurs (même partiels) à ces pathologies sociales.



des publications universitaires et politiques semblent converger vers le diagnostic suivant : nous avons besoin de *plus* de responsabilité que ce que nous voyons en pratique dans la réalité sociale. En d'autres termes, *la demande en responsabilité excède l'offre*, ainsi que le résume David Thunder (2009, p. 560) :

« Une société qui jouit d'une liberté politique et économique ne peut pas offrir à ses membres un style de vie d'une décence minimale si un grand nombre de ces membres n'ont pas un sens de la responsabilité actif et tourné vers l'extérieur, pour le bien de leurs concitoyens et pour la santé de leur environnement social. »

Dans cette section, je vais me pencher sur la question suivante : pourquoi la demande fonctionnelle au plan du sens et de la pratique de responsabilité des citoyens est-elle si forte et pourquoi est-elle en train de grandir, comme semble le montrer l'urgence qui guide de nombreuses initiatives en recherche et en politique à travers les pays de l'OCDE, y compris au sein du Conseil de l'Europe ? Beaucoup de chercheurs, universitaires ou non, partagent la même inquiétude : si l'on ne met pas en place des politiques qui peuvent contribuer à renforcer le sens des responsabilités des citoyens, c'est l'ordre social même de ces sociétés qui sera en danger, ce qui conduira à une situation d'exclusion, de fragmentation et d'*anomie*, situation chaotique, instable et potentiellement despotique. Les limites – aujourd'hui évidentes – de la philosophie publique libertarienne, selon laquelle la notion même de « société » n'est que pur fantasme<sup>11</sup>, ont sans doute aiguïté la perception de perte et de danger associés à une vision d'ordre social et de progrès social qui est doctrinaire et centrée sur le marché. En même temps, à la lecture de multiples recherches abouties sur la société civile (Cohen et Arato, 1992 ; Offe, 2000), sur le capital social (Putnam *et al.*, 1993) et sur la solidarité (Karagiannis, 2007), on se rend mieux compte que la logique coercitive de l'Etat par rapport aux lois et aux contrats et la logique du marché, qui repose sur des partenaires centrés sur eux, mais dans une situation d'échange, sont deux logiques qui ne se cumulent pas pour créer une fondation solide d'ordre social. Parmi ces articles, certains rappellent Tocqueville, pour qui c'est uniquement par « l'art de l'association » et l'engagement volontaire des citoyens que la société peut se défendre contre le danger permanent du despotisme.

---

11. Voir la célèbre interview de Margaret Thatcher du 31 octobre 1987 : « Vous savez, la société est un concept qui n'existe pas. Il y a l'homme et la femme, en tant qu'individus, et il y a la famille. Les gens doivent d'abord s'occuper d'eux. » (<http://briandeer.com/social/thatcher-society.htm>).

Je voudrais continuer en expliquant plus en détails le *besoin croissant* des sociétés postindustrielles en responsabilités sociales qui sont volontairement acceptées et exécutées par les citoyens sans que ceux-ci ne soient politiquement mandatés ou économiquement motivés. Premièrement, les dispositions coopératives des citoyens et le respect volontaire des objectifs déclarés par rapport aux politiques sont devenus la variable stratégique de bien des domaines politiques. Dans un ouvrage au titre parlant, *The Powerlessness of Powerful Government* (L'impuissance d'un gouvernement puissant), Stein Ringen (2005, p. 11) soutient qu'il n'est plus suffisant pour les gouvernements de légiférer et de faire appliquer les lois ou les réglementations, ni de guider le comportement des citoyens par des subventions, des transferts, des taxes ou autres motivations financières. En outre, et c'est selon Stein Ringen une tendance croissante, les gouvernements fonctionnent et ont besoin de fonctionner en utilisant une troisième famille de ressources politiques, que l'auteur désigne par « signaux » :

« Les signaux sont des suggestions d'origine gouvernementale. Celui-ci [le gouvernement] encourage ou recommande certains choix, actions ou états d'esprit, et en décourage d'autres. (...) Le gouvernement est sans cesse en train de dire à ses citoyens comment se comporter, et quoi faire ou ne pas faire. On nous recommande de manger sainement, de ne pas fumer, de ne pas conduire après avoir bu, d'économiser plus et de dépenser moins, ou le contraire s'il faut stimuler l'économie, de prendre nos vacances à différentes périodes sur l'année, d'utiliser les transports en commun, d'avoir des pratiques sexuelles sûres, de garder nos enfants à la maison le soir (pour qu'ils ne soient pas dans la rue), de ne pas appeler le docteur inutilement, (...) de ne pas polluer la nature, (...) d'acheter des produits artisanaux, fabriqués à la maison, de ramasser les crottes de chien, de faire attention à notre consommation d'eau et d'électricité, de nous laver les mains avant de manger, de bien lire les informations écrites sur les emballages des aliments, de savoir utiliser un ordinateur, de faire de l'exercice. (...) Quasiment personne, ni aucune activité, n'échappe aux recommandations gouvernementales sur ce qu'il faut faire ou penser. Les campagnes pour ou contre telle ou telle cause illustrent l'omniprésence de la gouvernance moderne. »

Dans ces domaines de politique, et dans d'autres, les citoyens ont adopté, semble-t-il, le rôle d'agents exécutants ultimes par rapport aux

politiques publiques<sup>12</sup>. Un grand nombre de ces politiques ont trait au corps humain et à son environnement physique et social. Dans ces domaines, il est plus difficile, et même parfois impossible, de faire la police et de faire appliquer les politiques, si l'on compare celles-ci à, par exemple, un code du bâtiment ou une réglementation sur un produit. Le succès de ces politiques dépend du respect des citoyens par rapport aux normes sociales, un respect prudent, volontaire, courtois, civilisé, etc. Citons par exemple les politiques en matière de santé préventive, nutrition, vie sexuelle, consommation de drogues, contrôle des crimes violents, comportement des citoyens dans leur famille, relations femmes-hommes, relations interculturelles, écoles, ainsi que les modèles de comportement du consommateur et de mobilité, qui ont un impact direct sur l'environnement physique, notamment le climat et la durabilité des écosystèmes. Dans tous ces domaines, on ne peut efficacement ni forcer ni motiver financièrement le citoyen à faire ce qui doit être fait dans l'intérêt de l'offre des biens collectifs (et pour minimiser les inconvénients collectifs). En clair, si une politique réussit, c'est grâce à la responsabilité que les gens veulent bien assumer – et à leur degré de disposition par rapport à l'intérêt pour l'autre et l'intérêt pour l'avenir.

Pour renforcer mon propos, je pourrais ajouter que nous sommes tous affectés par (et donc partie prenante légitime dans) ce que fait (ou ne fait pas) chacun d'entre nous, pas seulement dans la vie politique, mais aussi dans notre vie privée. Nous sommes tous (et c'est un phénomène croissant) conscients de l'interdépendance et des défis qui y sont associés. La façon dont « vous » éduquez vos enfants, organisez votre consommation et votre mobilité, contrôlez votre « empreinte carbone », votre interaction quotidienne avec les minorités et les contestataires, votre comportement en matière de santé, etc. : il est reconnu que tout cela a un effet cumulé à long terme sur l'environnement, l'offre de capital humain, le changement climatique, la santé, les formes et l'intensité des conflits culturels ou politiques, les modèles de vie urbaine, entre autres. « Ma » sécurité d'emploi est déterminée par les modèles de dépense et d'épargne de « tous les autres ». Et bien sûr, la réciproque est vraie entre « nous » et

---

12. Evidemment, dans certains domaines, le gouvernement peut parfois accompagner une politique publique qui repose sur des signaux par des incitations financières ou par des formes d'intervention coercitives. Les politiques antitabagisme illustrent bien ce point. Mais s'appuyer ainsi sur des instruments gouvernementaux plus traditionnels n'est, au mieux, pas très prometteur et, au pire, contre-productif, lorsqu'il s'agit d'influencer le comportement du consommateur pour qu'il soit écologique. Dans ce dernier cas, les gens ont besoin d'être persuadés pour que la politique fonctionne bien.

« vous ». Cette conscience des interdépendances (d'où même les résidents des communautés fermées ne peuvent s'échapper, bien qu'avec eux on puisse rencontrer un type d'interdépendance très asymétrique) implique et alimente la culture et l'expansion de la demande en responsabilité, avec un partage juste de cette responsabilité.

Une autre raison pour laquelle le discours sur la responsabilité semble avoir progressé vers le haut de la liste des priorités des organisations gouvernementales et supranationales est probablement en rapport, ainsi que nous le suggérons plus haut, avec le besoin chronique de la plupart des gouvernements d'alléger le budget de l'Etat en remplaçant les programmes et les services que l'Etat organise et finance par des équivalents bénévoles qui sont offerts par les acteurs de la société civile. Dans cette perspective, l'appel lancé à la responsabilité et à l'autodiscipline des citoyens, ainsi qu'à leur volonté de s'engager dans l'offre bénévole de services, en donnant temps, compétences et fonds privés, n'est que l'autre face des symptômes chroniques de stress fiscal. Une grande partie de ce stress peut être vue comme une continuation des actions de privatisation qui rappellent les beaux jours du néolibéralisme, avec une différence : cette fois, les services ne sont pas délégués au marché, mais à la société civile, avec les responsabilités assignées à ses acteurs (fondations de bienfaisance, entreprises, associations, communautés religieuses et citoyens individuels). Citant le brillant manifeste conservateur anti-Etat de Berger et Neuhaus (1977), Thunder (2009, p. 562) énumère plusieurs postes qui peuvent être transférés dans la sphère de la responsabilité citoyenne :

« offrir un enseignement décent à ceux qui ont trébuché sur les marches des institutions scolaires traditionnelles; donner des soins aux personnes âgées ou malades, qui ont souvent des conditions de travail médiocres ou des salaires peu élevés; s'occuper des marginaux sociaux ou des démunis, comme les parents célibataires, les chômeurs, les sans-abri ou les victimes d'agression sexuelle; et informer la police des activités suspectes que l'on voit dans son quartier ».

En passant en revue cette liste, le lecteur attentif se rendra compte, cependant, que chaque poste peut aussi être assumé par des institutions de l'Etat social qui seraient financées de manière appropriée et qui seraient gérées par des professionnels, dans le cadre de leurs compétences réglementaires et compensatoires : par exemple, un système scolaire décent, des organismes de sécurité sociale et de soins à long terme, des normes minimales sur le plan des conditions de travail et des salaires, une assurance-chômage, des logements à loyer modéré et une police qui protège bien le citoyen. La politique qui consiste à substituer des organismes

de bienfaisance privés aux services publics et aux droits sociaux est critiquable, pour deux raisons. Premièrement, on sait que le bénévolat sur le plan de l'offre des services sociaux, tel qu'on le voit dans les organisations du tiers secteur, les fondations, les dons individuels et les ONG, est réparti de façon bien plus irrégulière dans le temps et dans l'espace social que les services offerts par les organisations de l'Etat social qui fonctionnent avec des budgets, des droits et des transferts. Par exemple, dans le cas d'une catastrophe naturelle comme un grave tremblement de terre, on assiste normalement à un afflux de dons de la part des particuliers et des institutions, au plan national ou international (à condition bien sûr qu'il y ait une couverture médiatique de la catastrophe et que le pays frappé jouisse d'une bonne réputation dans le monde). Pourtant, de telles vagues de solidarité et d'aide spontanée sont le plus souvent de courte durée quand elles viennent des acteurs non étatiques, car elles sont liées à la durée de l'attention accordée par les médias, alors que l'aide à long terme qui est nécessaire reste en général concentrée dans les agences d'Etat et les organisations comme la Croix-Rouge, en grande partie financées par les Etats. Deuxièmement, la sous-traitance des services vers les acteurs de la société civile a tendance à suspendre ou à diluer la fonction de monitoring M que j'ai évoquée plus haut. A part les donateurs eux-mêmes, quasiment personne n'est tenu responsable sur le plan du volume, de la qualité, du professionnalisme, de la durée et du caractère juste des services offerts. Ces deux critiques suggèrent que, lorsqu'il s'agit de mettre en place des politiques nouvelles en ce qui concerne la répartition des responsabilités, nous devrions faire preuve d'une certaine prudence avant de transférer à grande échelle et avec un enthousiasme généralisé certaines responsabilités vers la société civile et les acteurs du secteur tiers.

Même aujourd'hui, la plupart des responsabilités que nous assumons pour « les autres » (autrement dit, l'*altruisme*) ou pour « nous tous » (la *solidarité*) ne résultent pas d'un bénévolat et d'un choix de la part des agents responsables, mais plutôt des institutions formelles qui nous font nous *engager* à servir les autres, sans nous laisser beaucoup de latitude quant à la question si nous choisissons ou refusons de le faire de façon responsable. Ces institutions – dont le système juridique des impôts, des taxes et des transferts, la sécurité sociale et l'éducation publique sont les exemples les plus importants – illustrent des actes de préengagement qui nous lient : elles ont été créées à la suite d'un *choix* politique et juridiquement contraignant sur le plan collectif, un choix opéré dans le passé par une coalition gagnante de forces politiques données, en fonction duquel la décision en jeu ne devrait plus être une question de choix, tout comme l'adoption (ou non) volontaire des responsabilités, par exemple l'attribution d'une

allocation chômage aux sans-emploi. A la place, cela devient une affaire de droits et de transferts formels. Dans cette perspective, la genèse de l'Etat social peut être vue comme un processus menant à l'*institutionnalisation* de la responsabilité, qui en assure la viabilité, même en l'absence de motivations de soutien de la part des citoyens. Dans cette perspective, on peut comparer les institutions au pilote automatique d'un avion qui soulage (temporairement) le pilote de la pratique réelle de la responsabilité. Certainement, il y a toujours eu des tentatives de rouvrir la question de ce choix<sup>13</sup>, que ce soit sous la forme de défis politiques par rapport aux responsabilités institutionnalisées ou sous des formes privées de contournement de la loi, d'évasion et de sabotage des institutions fiscales ou relatives à la sécurité sociale.

Troisièmement, certains auteurs ont soutenu le besoin d'impliquer les gens dans des responsabilités volontaires d'intérêt pour l'autre et d'intérêt pour l'avenir, et d'autoassistance communale, parce qu'une telle implication est perçue comme étant capable d'améliorer la qualité des services offerts et l'adéquation des solutions trouvées. Cela laisse entendre que la délégation des compétences vers de petites structures locales (ce qui comprend toutes les parties « affectées » par les problèmes) activerait la capacité des populations locales à trouver, à l'issue d'un processus de délibération, en quoi consistent vraiment leurs *besoins*. Cela permettrait aussi d'utiliser leurs connaissances au plan local pour déterminer comment ces besoins communs peuvent être satisfaits de manière optimale – plutôt que de laisser des experts, des dirigeants et des administrateurs inventer des solutions (Fung et Wright, 2001). Contrairement aux experts extérieurs, les acteurs locaux sont censés être « suffisamment au courant des faits pertinents pour pouvoir agir efficacement » (Thunder 2009, p. 562). Comme le soulignent Fung et Wright, en s'appuyant sur plusieurs études de cas, il y a une condition préalable au succès de telles initiatives volontaires : elles doivent rester sous la supervision et sous le contrôle d'agents hyperonymes, en étant dotées de pouvoirs de décision formels et des ressources appropriées qui leur permettent de choisir et de mettre en

---

13. Tels les mouvements sociaux ultralibertariens, comme le Tea Party, lancé aux Etats-Unis en 2010. On peut aussi trouver un exemple assez curieux dans une campagne récente initiée par le philosophe allemand Peter Sloterdijk (2009), lorsqu'il a traité l'Etat de « monstre argentivore » et qualifié d'« expropriation » des forces du travail le système progressif d'impôt sur le revenu. Sloterdijk appelle à une « guerre civile fiscale » dont l'issue serait, selon lui, une société réinventée grâce à l'abolition de l'impôt obligatoire et son remplacement par des dons que la classe riche ferait avec fierté, volontairement, en faveur de l'intérêt public. Lire aussi la critique de Honneth (2009).

place des solutions. La responsabilité doit donc s'accompagner d'une « autonomisation » – je reviendrai sur ce point à la fin de cet article.

Mais tous les cas où il faudrait « plus de responsabilité » ne se prêtent pas à une telle délégation accompagnée d'autonomisation. Avec justesse, Thunder (2009, p. 564) observe que « les objets éloignés et diffus tels que les individus ou les groupes distants aux plans social et culturel [et temporel, pourrait-on ajouter] sont moins susceptibles de stimuler l'imagination morale que les objets plus proches du foyer, comme la situation de la famille proche, des amis, des connaissances et des collègues ». Pourtant, on peut sans doute soutenir que le besoin le plus urgent pour les personnes qui doivent entreprendre des actions responsables intervient précisément dans des domaines où les agents responsables et les bénéficiaires de l'action sont très éloignés les uns des autres – que ce soit un éloignement spatial (quand il s'agit de protéger des personnes de violations en matière de droits de l'homme et d'aider ces personnes à maintenir leur niveau de subsistance matérielle grâce à des programmes de développement) ou un éloignement temporel (tous les problèmes liés à l'environnement et au changement climatique, car la façon dont nous y faisons face déterminera les conditions de vie des générations futures, pour le pire et pour le meilleur). Dans de tels cas, il peut être moralement difficile de susciter des sentiments et des actions responsables pour le bénéfice d'autrui, car aucun lien d'obligation mutuelle ni d'accessibilité cognitive directe n'est là pour faciliter cette action.

### *La responsabilité sociale : une offre en déclin*

Pour servir les autres ou « nous tous » selon des standards qui soient cohérents avec la notion de responsabilité, il faut que les autres jouent le jeu, au moins lorsque nous parlons de responsabilité *positive* (le devoir présumé de A par rapport à l'action X), par opposition à la responsabilité *négative*, qui consiste à *s'abstenir* de faire quelque chose qui serait une action irresponsable (par exemple, jeter des déchets dans un parc ou pratiquer la fraude fiscale). Dans le cas des responsabilités positives, l'individu, ou le particulier, non seulement ne dispose pas des ressources matérielles et organisationnelles nécessaires pour « faire la différence » – sauf pour les unités sociales de petite taille – mais en outre, dès lors qu'il a le sentiment d'être la seule personne à se préoccuper d'une situation donnée, il se décourage en général facilement s'il doit respecter les standards compatibles avec les contraintes associées aux responsabilités positives (notamment s'il sent qu'il est pris pour une « bonne poire », qui se conforme à des normes que personne d'autre n'accepterait avec des effets aussi contraignants et qui fait des sacrifices que personne d'autre ne partage).

Par conséquent, afin d'aider les autres (et ainsi honorer des responsabilités positives gratifiantes), nous devons obtenir l'aide des autres, pour des raisons à la fois instrumentales et de motivation. Le raisonnement est le suivant : « Je fais ma part si vous faites votre part, ou si vous m'aidez à faire ma part. » De fait, la responsabilité repose, voire se développe, sur le partage, surtout sur le partage visible. Si l'on se fie à un certain nombre d'études qui montrent le déclin à long terme du « capital social », c'est-à-dire de la capacité à coopérer et à joindre ses propres forces et ressources à celles des autres (Putnam, 2000), le résultat est convaincant. Mais comme beaucoup de gens ont perdu leur capital social, les conditions initiales de « rassemblement des forces » et de partage des responsabilités font souvent défaut. Dans ce genre de situation, il se peut que les gens ressentent une obligation abstraite de responsabilité d'action. Pourtant, ils ne voient pas avec quels agents agir et par conséquent abandonnent facilement.

Cet effet peut même être exacerbé par une condition que l'on pourrait appeler « l'invisibilité de l'autre ». Alors que la surveillance et la supervision deviennent toujours plus sophistiquées sur le plan *vertical* (sondages auprès des consommateurs effectués par les agences marketing et les grandes entreprises ; monitoring et surveillance de populations entières grâce à des technologies comme la télévision en circuit fermé), on dirait que sur le plan *horizontal* les gens en savent de moins en moins les uns sur les autres. Par opposition aux stratégies de levée de fonds utilisées pour la génération précédente, quand les dons étaient recueillis quartier par quartier, avec des campagnes de porte-à-porte et avec l'aide de listes où chaque donateur pouvait voir combien les donateurs précédents avaient donné, le système actuel de transfert électronique est complètement opaque et ne permet pas d'avoir la moindre idée de ce que nos voisins sont vraiment prêts à donner, pourquoi, et qui exactement.

Les sociologues essaient d'analyser ces phénomènes, et d'autres qui y sont reliés, à travers le prisme de l'*individualisation* (Bauman, 2001). En sociologie, ce terme fait référence à la tendance à la modernisation sociétale qui considère l'individu (par opposition à la collectivité que constituent la classe, la nation, le groupe, l'organisation, la communauté, la famille, etc.) comme l'unité suprême de la vie sociale et de l'action sociale. Sous l'influence de cette tendance, l'individu conçoit le succès et la satisfaction par rapport à la vie comme quelque chose qui résulte principalement de la prudence et de la chance avec lesquelles il « joue » sur les forces du marché, plutôt que comme le résultat des efforts collectifs (Etats, syndicats, cartels) déployés par les acteurs pour les modeler. A une époque où, en butte aux attaques



de l'orthodoxie du marché, toutes les catégories d'acteurs collectifs doivent composer avec la défection de leurs membres et où les Etats démocratiques et leurs gouvernements souffrent de la désaffection de leurs citoyens, le cadrage individualiste du monde social se propage par défaut. Le consommateur accentue la diversité, sa différence, et cultive ses caractéristiques particulières (goûts, styles, préférences, choix et identités), pendant que le marché met à sa disposition des moyens toujours plus sophistiqués pour signaler son unicité à autrui. De plus, l'individualisation est souvent vue comme le revers de la globalisation, car cette dernière a tendance à liquider tout arrangement collectif subsistant au niveau de la protection commune ou de l'agence commune. Dans la mesure (considérable) où la description de ces tendances et courants reflète exactement ce qui se passe dans les sociétés modernes de l'OCDE, il n'est pas du tout surprenant que la notion de responsabilité soit en train de perdre une grande partie de son caractère liant et de son attrait sur le plan des normes.

Enfin, la souplesse et la mobilité sociale (vers le bas ou vers le haut, dans l'espace, d'un emploi à un autre, entre deux fourchettes de revenus, entre deux situations familiales), ainsi que la précarité croissante sur le marché du travail et en matière de sécurité sociale, ne peuvent que démotiver les pratiques de responsabilité. La précarité, la crainte et le risque de perdre son statut socio-économique rétrécissent les horizons de l'intérêt pour l'autre et de l'intérêt pour l'avenir, en posant la solidarité avec autrui et la solidarité future avec soi comme deux concepts inabordables à n'importe quel instant donné. On arrive alors à un paradoxe : c'est précisément quand nous avons le besoin le plus urgent de responsabilité et de solidarité que ces deux concepts sont le moins susceptibles de se présenter à nous.

### *Rééquilibrer la demande et l'offre de responsabilités sociales*

Par rapport aux politiques, la question soulevée par ce décalage croissant entre une demande en hausse et une offre en baisse est simple. Pour reprendre encore une fois les mots de Thunder, quelle est la conception à suivre pour que « les institutions sociales puissent soutenir la pratique de la responsabilité (...) [et] montrent comment les relations sociales des gens façonnent leurs attitudes et leurs comportements pour les mettre sur la voie de la responsabilité, en rendant la responsabilité psychologiquement essentielle et accessible aux agents, sur le plan cognitif » (2009, p. 574) ? Pour répondre à cette question, il n'est évidemment pas suffisant de lancer des appels moralisateurs en faveur de valeurs et d'identités données, même si ces appels appartiennent au registre standard des politiciens. Citons, par exemple, l'appel que Barack Obama a lancé dans son discours célébrant sa victoire de 2008, quand il s'est adressé à l'ensemble

des citoyens de la nation : « Pour nous, cette victoire n'est que la chance de faire ce changement (...) Mais celui-ci ne viendra pas sans vous. C'est pourquoi il nous faut un nouvel esprit de patriotisme, de service et de responsabilité, auquel chacun d'entre nous s'engage à participer. » Sur un ton plus sobre, le sociologue canadien Benoît Lévesque (2005, p. 48) exprime l'objectif d'« améliorer l'engagement du citoyen et les responsabilités civiques », et recommande de promouvoir parmi les citoyens et les épargnants une réorientation de leurs décisions en matière de dépenses et d'investissement. Même ici, la question reste de savoir comment le consommateur peut être motivé à payer des prix comparativement plus élevés en se conformant dans ses achats aux accords de « commerce équitable », ou comment un investisseur peut sacrifier une partie de sa marge de revenus potentielle en s'engageant pour la finance « responsable », tel l'investissement dans les microcrédits.

En conclusion, je voudrais proposer quatre règles générales qui pourraient contribuer à résoudre le dilemme lié à l'échec des pratiques de responsabilité. Premièrement, nous devons comprendre et reconnaître que la promotion de la responsabilité et de la coopération civiques est (d'aucuns diraient : paradoxalement) d'abord une question de *politique publique*. Ce n'est pas en se retirant que l'Etat laisse la société civile s'épanouir. Au contraire, c'est le résultat des politiques publiques qui encourage et contribue à développer (avec d'autres moyens qu'une simple rhétorique élitiste ou provenant de l'élite) la volonté et la capacité des citoyens à assumer et à partager leurs responsabilités sociales<sup>14</sup>. Lorsqu'ils analysent ce qui détermine les fortes disparités de distribution des revenus de la santé, Hall et Taylor (2009) concluent que l'inégalité de ces revenus s'explique par la notion de « ressources sociales ». Mais qu'est-ce qui détermine la disponibilité et la distribution de ces ressources ? Voici la réponse des auteurs : « ... la fabrication de politiques publiques peut être vue comme *un processus de création ou d'érosion de ressources sociales* (...) La politique publique peut influencer la structure des relations sociales » (2009, p. 97-98 ; l'italique est de nous). Par exemple, une politique publique peut avoir pour effet secondaire de propager une méfiance mutuelle entre les citoyens ordinaires quand elle est mise en place avec la présupposition que ces derniers sont soit largement incompetents, soit non désireux de coopérer à la poursuite des objectifs de ladite politique. Les politiques et les agences administratives peuvent soit renforcer ou encourager les réseaux

---

14. Après tout, symptomatiquement, c'était une commission de la législature allemande fédérale, et non un acteur de la société civile, qui a inauguré le discours sur « l'engagement citoyen » (Deutscher Bundestag, 2002) en Allemagne.

sociaux et la capacité de ceux-ci à augmenter les responsabilités, soit faire le contraire. Hall et Taylor suggèrent que les « gouvernements devraient porter une attention aussi grande à la conservation des ressources sociales qu'à la protection des ressources naturelles » (p. 103).

Deuxièmement, je soutiens l'idée que la distribution du *revenu discrétionnaire*, dont il a été démontré qu'il est l'un des indicateurs les plus puissants de bien-être et de satisfaction par rapport à la vie (Goodin *et al.*, 2007), constitue un domaine très prometteur pour une politique publique qui vise à renforcer la responsabilité civique active et son partage. Nous constatons déjà une tendance, au niveau des politiques sociales et des services sociaux, à l'attention à la famille et aux personnes qui ont besoin de soins de longue durée. Cette tendance consiste à créer du temps pour les soignants et l'activité de soin, un temps qui est de plus en plus souvent *payé*, car cette rémunération a pour but de compenser (en partie) le coût subi par les personnes qui offrent des services en dehors des marchés du travail et en dehors des contrats de travail. Ces innovations en matière de politique sont les bienvenues, car elles créent du temps affecté aux soins, mais il y a deux incohérences difficilement défendables. D'une part, pourquoi ces activités de soins devraient-elles être les seules à être soutenues par les politiques publiques, dont les bénéficiaires sont les membres de la famille du soignant ? Pourquoi ne pas étendre ce temps libre et subventionné à d'autres pratiques de responsabilité dont profiterait une communauté plus large ? (voir la proposition d'un « salaire de participation » d'Atkinson, 1996). D'autre part, pourquoi les dons financiers sont-ils largement reconnus et pourquoi bénéficient-ils de mesures de déduction fiscale, contrairement aux dons de temps (peut-être pour la simple raison qu'il n'y a pas assez de dons de temps) ? Coote *et al.* (2010), entre autres, ont formulé des propositions visionnaires, notamment l'idée de mettre à la disposition des gens du temps discrétionnaire, à très grande échelle, un temps qui serait utilisé pour la pratique de la responsabilité partagée.

Troisièmement, la pratique de la responsabilité sociale a besoin d'une structure (coquille) institutionnelle qui la rendrait avenante, attrayante et accessible par un plus grand nombre d'individus. De nombreux pays ont réformé le cadre législatif qui régule les fondations et des dons de somme importante. Mais on peut faire beaucoup plus en matière de structure juridique pour les coopératives, les associations privées, le bénévolat philanthropique, et l'offre de services destinés à des groupes cibles particuliers.

Enfin, la *transparence* est un facteur décisif, car c'est elle qui donne à l'action responsable le soutien cognitif dont elle a vraiment besoin. Ce soutien cognitif est nécessaire, à deux niveaux. Le premier concerne les

médias et les autorités publiques, qui doivent porter à l'attention des bénévoles/volontaires potentiels les projets et les types d'engagement civique pour lesquels un « investissement » de temps, d'argent (dons financiers) ou de compétences est possible. Comme je l'ai suggéré auparavant, une grande partie de la société civile se trouve aujourd'hui dans un état que l'on pourrait qualifier d'« hermétisme cognitif » – ce qui favorise l'ignorance, le manque d'attention et la distanciation affective par rapport aux besoins et aux problèmes d'autrui. Quant au second niveau de la transparence, les gens doivent savoir, compte tenu de l'opacité de la société civile envers elle-même, *qui* et *combien* de concitoyens sont en ce moment engagés dans des pratiques de responsabilité sociale, mais aussi ce que ces gens *accomplissent* par leur engagement. Au bout du compte, c'est uniquement cette sécurité cognitive, m'assurant que les autres aussi font « leur part », qui peut établir et maintenir « mon » sens de la responsabilité partagée et de l'engagement citoyen.